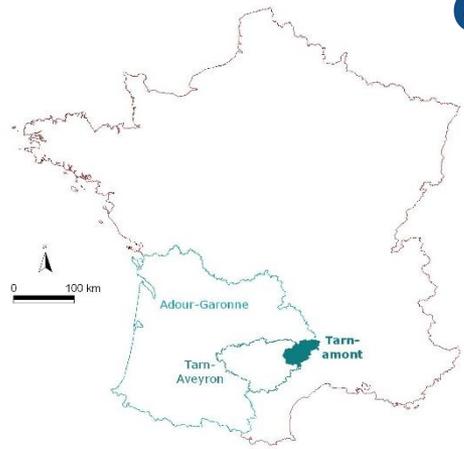


# Note d'informations relative aux travaux sur les seuils en septembre 2018

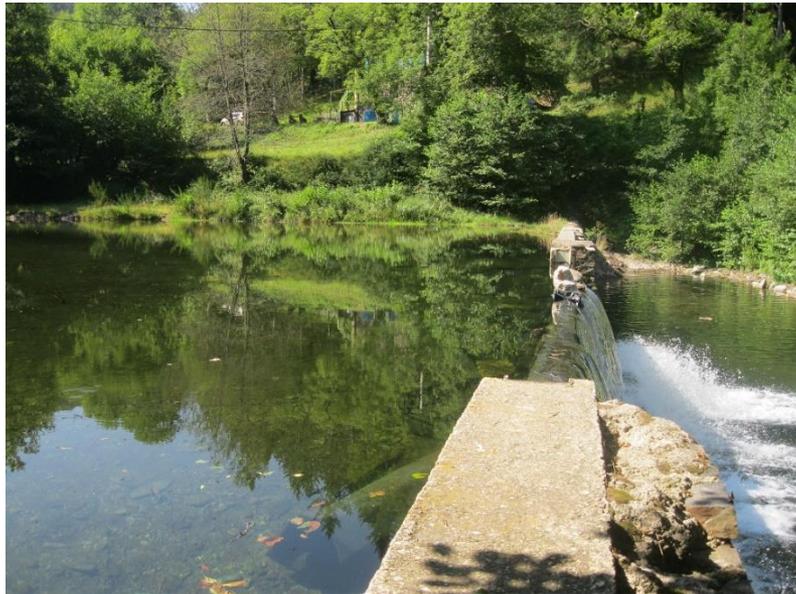
Août 2018





# Suppression du seuil de Cassagnas

- **Maître d'ouvrage** : commune de Cassagnas, assistée par le Parc national des Cévennes
- Maître d'œuvre : Hydro-M • Entreprise : Galta TP
- Objectifs : restaurer la continuité écologique, améliorer la sécurité publique
- Démarrage et durée des travaux : 3 septembre, jusqu'au 15 octobre 2018 max.



- **Mesure d'accompagnement** : **construction d'un bassin DFCI\*** (réalisé en mars 2018) déconnecté du cours d'eau (qui ne peut donc se combler avec des sédiments)



\*Défense de la forêt contre les incendies

# Suppression du seuil de Blajoux

- **Maître d'ouvrage** : commune de Gorges-du-Tarn-Causse, assistée par le PNC
- **Maître d'œuvre** : Céreg
- **Entreprise** : Buesa
- **Objectifs** : restaurer la continuité écologique, améliorer la sécurité publique
- **Démarrage et durée des travaux** : 31 août 2018 (installation du chantier) puis le 3 septembre dans le lit de la rivière, et jusqu'au 15 octobre maximum
- **Navigation et baignade interdites** à partir du 27 août 2018 entre Montbrun et la base de plein air (arrêté municipal)
- **Mesure d'accompagnement** : **construction d'une nouvelle passerelle piétonne, plus large et sécurisée**



# Suppression du seuil de Prades

- **Maître d'ouvrage** : Fédération pour la pêche et de protection du milieu aquatique de la Lozère



- **Maître d'œuvre** : cabinet Mégret
- **Entreprises** : AB Travaux, Rouvière
- **Coordinateur sécurité** : SPS Lozère
- **Objectifs** : continuité écologique, sécurité



- **Démarrage et durée des travaux** : 20 août (installation du chantier) puis 27 août dans le lit de la rivière, et jusqu'au 15 octobre 2018
- **Navigation et baignade interdites** à partir du 27 août 2018 entre Montbrun et la base de plein air (arrêté municipal)
- **Mesures d'accompagnement** : création d'un nouveau mur, coupe de la ripisylve
- **Suivi des incidences** jusqu'en 2023

- Pendant les chantiers :  
risque de troublement de l'eau  
(malgré l'installation de  
batardeaux et la vigilance des  
entreprises et agents)



Avant travaux

Photographie et  
photomontage de  
l'emplacement du seuil de  
Cassagnas (réalisé par  
Hydro-M)



Après travaux



- Après les travaux, au fil des  
crués : modification du faciès  
de la rivière sur quelques  
centaines de mètres en amont  
et en aval de chaque seuil  
(selon la taille des ouvrages)

- **Restauration du fonctionnement naturel de la rivière,  
amélioration de la sécurité publique**

En 2016, des travaux similaires ont été réalisés sur le seuil de Florac.

- **Maître d'ouvrage : commune de Florac-Trois-Rivières**, assistée par le Parc national des Cévennes
- **Maître d'œuvre : Céreg** • **Entreprise : Galta TP**
- **Objectifs : restaurer la continuité écologique, améliorer la sécurité publique**



Céreg



PNC – Avant les travaux



PNC – Après les travaux

*Deux ans après les travaux*

Le seuil de La Malène permet d'alimenter une microcentrale hydroélectrique.

Une brèche s'est ouverte en juin 2018 au centre de l'ouvrage, le fragilisant et nécessitant donc une réparation.



*Seuil de La Malène avec la brèche*



Au Moulin de La Malène

*Seuil de La Malène sans la brèche (hautes eaux)*

Des travaux seront réalisés par le propriétaire du seuil à la même période que la suppression des seuils de Prades, Cassagnas et Blajoux.

Pour plus d'informations, contactez les maîtres d'ouvrages ou le **Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont** (04 66 48 47 95, [smbv-tarn-amont@orange.fr](mailto:smbv-tarn-amont@orange.fr)).



Crédit photos : SMBVTA  
(sauf autre mention)

*Le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTA) a été créé le 1<sup>er</sup> avril 2018. Sept communautés de communes adhèrent au syndicat.*

*Le bassin versant du Tarn-amont concerne 59 communes de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère. Il s'étend sur environ 2 600 km<sup>2</sup> des sources du Tarn sur le Mont-Lozère jusqu'à sa confluence avec la Muse à l'aval de Millau.*

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont  
Communautés de communes (CC) membres et unités géographiques (UG)  
1er avril 2018

